

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de L'Association Régionale de Taekwondo (WTF) Lanaudière

LE VENDREDI 7 AOÛT 2015, 19h00
École Marguerite-Bourgeois
369 rue St-Jacques, L'Assomption
J5W 1S5

Avec la fin de la saison 2014-2015 vient le temps des élections pour votre Association Régionale.
Cette année en élections :

Président pour 2 ans (Martin Desjardins)
Administrateur pour 2 ans (Robert Rochon)
Administrateur pour 2 ans (Eric Schiller)

Il est à noter qu'une présence est obligatoire pour obtenir votre ristourne
(les ristournes de la saison 2013-2014 & 2014-2015 seront remises lors de l'AGA).
Un parent ou athlète déterminé par le directeur technique, qui aura préalablement avisé la secrétaire par
courriel, sera considéré comme une présence pour le dojang.
Sans l'avis du directeur technique nous ne pourrions considérer cette présence.

Aussi pour avoir le droit de vote lors de L'AGA de la FQT, il faut aussi être présent lors de L'AGA de L'ART.

Pour toutes candidatures aux postes en élection veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante :
md.tkd@videotron.ca, avant le jeudi 6 août 2015. (Copie de mise en nomination en pièce jointe)

Nous vous attendons en grand nombre pour les élections.
L'Ordre du jour est en pièce jointe, notre dernier procès-verbal ainsi qu'une copie pour mise en nomination.

Votre comité administratif
ART Lanaudière

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale

L'Association Régionale de Taekwondo (WTF) Lanaudière

7 août 2015, 19h00

École Marguerite-Bourgeois
369 rue St-Jacques, L'Assomption
J5W 1S5

1. Ouverture de la réunion
2. Prise des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture du dernier procès verbal
5. Rapport du Président
6. Rapport du trésorier
7. Faire entériner toutes les propositions du c/a fait lors de réunion pour la saison 2013-2014.
- 8, Adoption du président de l'assemblée
9. Adoption d'un secrétaire de l'assemblée
10. Élection des postes :
 - ⊙ Président pour deux ans
 - ⊙ Administrateur pour deux ans
 - ⊙ Administrateur pour deux ans
11. Présentation du nouveau comité pour la saison 2015-2016 inclusivement
12. Varia
 - a.
 - b.
 - c.
13. Clôture de l'assemblée générale

RG 1, ART.38**MISE EN NOMINATION**

L'élection des membres du conseil d'administration doit être précédée d'une mise en nomination écrite, signée par trois membres et remise dans les plus brefs délais avant la date de l'assemblée générale des membres. De plus, la personne proposée doit confirmer son acceptation en signant la mise en nomination.

En l'absence de mise en candidature à l'une des fonctions, des mises en candidatures seront acceptées à l'assemblée générale.

Un candidat ne peut postuler qu'à une seule fonction.

Nous, soussignés, présentons la candidature de _____ au poste de _____ de l'Association Régionale de Taekwondo (WTF) de Lanaudière, lors de l'AGA 2015.

En ce _____ jour du mois de _____ l'an de grâce _____.

Nom de caractère d'imprimerie Signature No de membre

Nom de caractère d'imprimerie Signature No de membre

Nom de caractère d'imprimerie Signature No de membre

Je soussigné accepte ma mise en candidature pour le poste de _____.

Nom en caractère d'imprimerie

Signature

Date